

Madame Monsieur,

Pour vous permettre de poursuivre ou reprendre votre activité professionnelle, avec le souci sanitaire de protéger efficacement vos équipes, la maison Riffault vous propose son masque barrière norme DGA Catégorie 2 (Direction Générale de l'Armement).

Les résultats permettent d'observer une perméabilité aux particules (3µm) de 85.8%, notre masque respect quasiment les résultats attendus pour la catégorie 1 (perméabilité aux particules de 3µm de 90%).

La production a commencé le 23/03/2020 ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir une importante capacité de production et de contractualiser vos besoins.

PROTEGEZ-VOUS !!

Bien à vous

L'équipe RIFFAULT

## MASQUE BARRIERE

Norme DGA de Catégorie 2

LOT 10 U

= 42 € HT

Départ

### Composition :

- 2 couches, 2 plis : 1 tissu 65% polyester 35% coton, 1 tissu 65% polyester 35% coton
- Matière première initialement destinée à la fabrication de couette haut de gamme au tissage très fin



### Le mot du directeur

*«Un masque en milieu professionnel doit être gardé sur le visage durant toute la prise de poste. Il faut éviter d'être tenté de le toucher et de le déplacer facilement car c'est prohibé par les recommandations d'usage de la NORME. Au regard de mon expérience professionnelle antérieure du port et du faire porter de masque, nous avons donc fait le choix d'utiliser une technique permettant aux utilisateurs de le garder sans gêne. Celui-ci ne bouge pas lorsqu'il est en place et l'utilisateur prend vite l'habitude de ne plus y toucher. »*

Cas d'usage		Rétention des projections (1)
Perméabilité à l'air (enL.m-2.s-1)	A dépression 100 Pa	126
Efficacité de protection aux aérosols (%)	Particules 3µm	85,8
	Particules 1µm	64,6

(1) Flux mesuré de l'intérieur vers l'extérieur, à l'expiration

### Avantages :

- N'irrite pas les oreilles
- Confortable
- S'adapte à toutes les têtes

### Utilisation conforme à la norme :

- 4h d'utilisation continue
- Lavable à 60°C pendant 30 min – Ne pas mettre au sèche linge
- Réutilisable 50 fois

« Ce dispositif n'est ni un dispositif médical au sens du Règlement UE/2017/745 (masques chirurgicaux), ni un équipement de protection individuelle au sens du Règlement UE/2016/425 (masques filtrants de type FFP2). »

SAS RIFFAULT – VARENNES VAUZELLE – 8h à 12h - 14h à 17h  
03 86 38 01 55 - riffault.commercial@orange.fr

RIFFAULT